



Association des Professeurs  
Techniques Chefs de Travaux  
<http://www.aproprotect.fr>

Caen, le 8 décembre 2011

Les représentants du SNPCT et de l'APROTECT  
de l'Académie de CAEN  
à  
Madame le Recteur de l'Académie de Caen

Objet : Actions revendicatives des Professeurs Chefs de Travaux

Madame le Recteur,

Les évolutions relatives au pilotage des EPLE et les réformes engagées dans l'enseignement du second degré ont conduit à la réécriture en avril dernier de la circulaire définissant les missions du Professeur Chef de Travaux (circulaire n° 56-2011 du 04 avril 2011).

Reconnaissant le rôle pivot du Professeur Chef de Travaux dans la mise en œuvre de ces réformes et singulièrement celles des voies professionnelle et technologique, cette circulaire précise ses responsabilités, ses missions et son champ de compétence.

Les objectifs à l'origine de cette réécriture visaient à réduire le décalage entre les missions du Professeur Chef de Travaux et son positionnement au sein des EPLE, et aussi de faire évoluer de façon significative la situation existante.

Cependant, la libre interprétation, son application différenciée et l'absence de toute mesure allant vers une réelle revalorisation de la fonction suscitent un fort mécontentement des Professeurs Chefs de Travaux. Cette situation discriminante pose le problème de l'équité entre les membres d'un même corps.

Réunis en Assemblée Générale le 9 novembre, les Professeurs Chefs de Travaux de l'académie de CAEN ont décidé unanimement, d'agir pour qu'enfin soit prise en compte leur légitime revendication de reconnaissance de leur travail.

Il nous semble important de vous informer des trois actions qui ont été décidées :

- 1- De s'en tenir strictement à l'application des 39 heures hebdomadaires statutaires et de continger l'activité du Professeur Chef de Travaux au calendrier de l'année scolaire.
- 2- De refuser toute démarche relative à la lettre de mission.
- 3- Pour ce qui concerne les examens, le Professeur Chef de Travaux limitera son action à ses obligations réglementaires pour les domaines technologiques et professionnels.

Vous connaissez la contribution des Professeurs Chefs de Travaux à la bonne marche et au rayonnement des établissements.

Nous espérons pouvoir compter sur votre compréhension pour que soit engagée une démarche de revalorisation dans le cadre d'une vision prospective du métier de Chef de Travaux.

Nous sommes convaincus de l'attention que vous porterez à nos revendications dans la situation actuelle.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos respectueuses salutations et vous assurons de notre entier dévouement.

Le bureau académique du SNPCT et de l'APROTECT